

Légation de Suisse
à Vienne. TS.

Vienne, le 4 octobre 1922

Sp. 1911

No. 41
R. 7.10.22
L'Union de M.
Pour ce qui me paraît de
intérêts fondés.
7.10.22
M.

E. Carls
Zürich am
13.10.22
L

Monsieur le Conseiller Fédéral,

L'heure du courrier m'a forcé d'abrégé
mon rapport No. 40 d'hier auquel je vous demande la per-
mission d'ajouter un paragraphe concernant la nationalité du
contrôleur que choisira la Société des Nations. Cette
question concerne naturellement en première ligne les
organes de cette Société et le Conseil fédéral, mais,
étant sur les lieux, je crois cependant de mon devoir de
vous communiquer mes impressions à ce sujet.

Le contrôleur aura de toute manière une
situation difficile. Comme représentant de la Société
des Nations et personnifiant en quelque sorte l'aide
accordée à l'Autriche il commencera par être acclamé avec
enthousiasme et choyé de tous côtés avec la chaude amabilité
qui caractérise les Autrichiens, mais lorsque viendra la
mise en pratique des conditions stipulées à Genève et que
l'on exigera de ces mêmes Autrichiens les sacrifices très
durs et les charges très lourdes imposés par la Société
des Nations le tableau risquera de changer. Il est clair
qu'un Gouvernement autrichien quel qu'il soit cherchera
toujours à endosser au contrôleur toutes les mesures dés-
agréables qu'il sera forcé de prendre et le parti au pouvoir
suivra son Gouvernement dans cette direction; chaque fois
que le contrôleur insistera auprès du Gouvernement pour
obtenir de lui des lois ou des règlements conformes aux
conditions du prêt on interprètera sa démarche comme une
ingérence dans les affaires intérieures du pays. Je rappelle
les attaques dont a été l'objet Mr. Young, le contrôleur de
l'aide anglaise de ce printemps, lorsqu'il a cherché à sauver
le cabinet Schober qu'il considérait comme une garantie



d'ordre et de tranquillité. Et si -ce qui n'est nullement impossible-il se produisait des troubles qui dussent être réprimés à main armée, si du sang venait à couler, quelle ne serait pas la haine que pourrait faire naître un pareil évènement dans la population à l'égard du contrôleur qui en serait considéré comme la cause; cette haine risquerait de se reporter sur la nation auquel appartiendrait le contrôleur. Admettez le cas (le plus vraisemblable du reste) qu'une opposition violente soit faite par les socialistes et communistes au renvoi de milliers de cheminots appartenant à leurs partis et que cette opposition soit réprimée de vive force, avec effusion de sang, emprisonnements etc, admettez encore que le contrôleur soit un Suisse, nos socialistes et communistes ne feraient-ils pas cause commune avec leurs corréligionnaires politiques d'Autriche et n'accablent-ils pas le Conseil fédéral de reproches aussi amers que mal fondés? Qu'il me soit permis de rappeler à cette occasion le 10 août 1792 et le parti que, en Suisse comme en France, les extrêmes de gauche tirèrent ^{alors} de ces évènements pour attaquer les gouvernements conservateurs des Cantons. Et cependant la garde suisse n'avait fait que son devoir et les Cantons étaient tenus par des traités de laisser leurs régiments à la disposition du roi de France. Une fusillade ordonnée sous les auspices d'un contrôleur suisse demeurerait pendant de longues années à la charge de la nation suisse toute entière. C'est pour ces raisons, Monsieur le Conseiller Fédéral, que je considère la désignation d'un Suisse comme contrôleur de la Société des Nations comme hautement inopportune. Quelques journaux ont annoncé qu'on songeait à un Anglais où à un Suisse; laissons je vous en prie cette tâche ingrate à l'Angleterre à laquelle l'Autriche est plus ou moins indifférente, qui n'a que peu de relations et pas de frontières communes avec ce pays et qui, enfin, à le dos assez large pour supporter les rancunes d'un petit pays, misérable et désarmé comme l'est celui-ci; on craint d'ailleurs assez la puissante Albion pour modérer vis-à-vis

Aut
d'accord!
W.

d'elle les manifestations d'une haine qu'e, vis-à-vis d'un petit pays comme la Suisse, se ferait probablement jour avec beaucoup moins de modération.

De toute manière il me semble qu'un contrôleur anglais - ou encore mieux américain - le représentant d'un pays puissant, éloigné, séparé par les mers et presque désintéressé - serait ce qu'il y aurait de préférable; tandis que chez un Italien ou un Tchécoslovaque on appréhenderait des intentions tendant à l'établissement d'un protectorat, et qu'un Français serait suspect de haine à l'égard de tout ce qui aurait quelque sympathie pour l'Allemagne.

Encore une fois, Monsieur le Conseiller Fédéral, je vous prie de m'excuser si je vous soumetts mes réflexions au sujet d'une question qui n'est qu'indirectement de ma compétence, réflexions dictées uniquement par mes appréhensions patriotiques. Je saisis d'ailleurs cette occasion pour vous renouveler les assurances de ma très haute considération.

Le Ministre de Suisse:

C. J. Burckhardt

Au Département Politique Fédéral
Division des Affaires Etrangères

B e r n e .
